

Consignes éditoriales aux auteurs de la revue *L'enseignement philosophique*

1) Joindre à l'article un résumé de 600 signes environ et indiquer une adresse postale pour l'envoi de la revue.

2) Présentation générale de l'article :

- Le titre est centré, en majuscules. Les majuscules sont accentuées, comme partout ailleurs dans l'article.
- Sous le titre, à droite : Prénom et NOM ; puis, à la ligne, l'institution de rattachement suivie de la ville.
- Corps de l'article en police 12, sauf pour les citations de plus de trois lignes, qui sont détachées du texte principal (police 10). Les citations détachées du texte principal ne portent pas de guillemets. Dans ce cas, l'appel de note est placé immédiatement avant la ponctuation finale.

Exemple :

Montesquieu écrit au chapitre 27 du livre XIX de *L'Esprit des lois* :

Le corps législatif ayant la confiance du peuple, et étant plus éclairé que lui, il pourrait le faire revenir des mauvaises impressions qu'on lui aurait données, et calmer ses mouvements. C'est le grand avantage qu'aurait ce gouvernement sur les démocraties anciennes, dans lesquelles le peuple avait une puissance immédiate¹.

Laisser le pouvoir au peuple équivaudrait donc à condamner le régime à l'instabilité et, *in fine*, à sa destruction.

- Contrairement au texte principal, pas de retrait de paragraphe dans ces citations détachées.
- Les termes étrangers sont écrits en italiques.
- Si des mots ou des membres de phrases sont écrits en italiques par l'auteur de l'article pour être soulignés, cela doit être signalé en note de bas de page.
- Pas de mots en gras.
- Les termes qui ne s'écrivent pas avec l'alphabet latin doivent être translittérés, même s'ils sont également cités dans leur système original d'écriture. La translittération doit être placée après le texte translittéré, entre crochets et en italiques.

Exemples :

Cassius Dion fait une différence entre les notions de βασιλεία [*basiléia*] et de μοναρχία [*monarchia*].

Par le syntagme 思量 [*shiryō*], il faut entendre la pensée mesurante, analytique.

- Les citations en langues étrangères doivent être traduites, soit en utilisant une traduction publiée, soit par l'auteur de l'article. Dans les deux cas, cela doit être explicitement mentionné en note de bas de page.
- Les guillemets sont les suivants : « ». Si, à l'intérieur d'une citation, se trouve une autre citation, il convient d'utiliser pour cette dernière les guillemets suivants : “ ”.

Exemple :

C'est du reste ce sur quoi Rancière attire notre attention, en soulignant dans *La haine de la démocratie* que si « la “démocratie représentative” peut sembler aujourd'hui un pléonasme », « cela a d'abord été un oxymore ».

- Les tirets doivent être des tirets moyens : – et non des traits d'union : -, ou des tirets de dialogue : —. À la différence des traits d'union, ils doivent être suivis et précédés d'une espace (pas insécable).
- Lorsque l'on introduit des coupures ou des modifications dans une citation pour adapter la syntaxe ou préciser, les insérer entre crochets.

Exemple :

Selon Rousseau, « [la] liberté [...] est une conséquence de la nature de l'homme ».

- Ne pas écrire les noms d'auteurs en majuscule, ni dans le texte ni dans les notes.

3) Notes de bas de page et références :

- Les notes sont en bas de page, en police 10.
- Les numéros de notes de bas de page doivent être suivis tout au long de l'article (1, 2, 3, 4, 5, etc.).

– L'appel de note est placé après le guillemet fermant et avant le point lorsque la citation ne constitue pas une phrase indépendante et qu'elle complète la phrase dans laquelle elle est incluse. De même, l'appel de note est placé après le guillemet fermant et avant le point final de la citation lorsque la citation constitue une phrase indépendante.

Exemples :

Réagissant à l'introduction du suffrage universel masculin, Guizot écrit : « Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau »¹. Le fait qu'il souligne la nécessité d'être démocrate pour être légitime est significatif.

Ou :

La réaction de Guizot à l'introduction du suffrage universel masculin est significative. « Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau »¹. Il souligne la nécessité d'être démocrate pour être légitime.

Présentation des références :

Prénom ou Initiale du prénom + Nom, puis :

- Pour un livre : *Titre en italiques* avec majuscule au premier mot, éventuellement section (livre, chapitre, paragraphe...), ville d'édition, maison d'édition, année de publication, numéro de la page. S'il s'agit d'une traduction, toujours mentionner le nom du traducteur. Il est inutile de mentionner la collection. Seules les collections GF-Flammarion, Tel-Gallimard, Folio-Gallimard, Champs-Flammarion, Point-Seuil, Idées-Gallimard et Gallimard-Pléiade sont indiquées systématiquement.

Exemple :

E. Kant, *Critique de faculté de juger*, II^e partie, I^{re} section, § 67, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 1986, p. 197.

- Pour un article : « Titre de l'article entre guillemets », *Titre de la revue en italiques*, numéro de la revue, date, page.

Exemple :

H. Himmelkort, « Heidegger et Kierkegaard sur le concept d'existence », *L'enseignement philosophique*, n° 67/1, 2016, p. 45-48.

– Pour les textes établis, le nom de l'éditeur est indiqué après le titre de l'ouvrage et avant le nom de l'éditeur.

Exemple :

G. W. Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, éd. J. Brunschwig, Paris, GF-Flammarion, 1990.

– Pour citer un collectif, on note « (dir.) », quel que soit le nombre d'éditeurs (toujours en français, même si l'ouvrage est publié en langue étrangère).

Exemple :

P. Bourgain, « Théorie littéraire. Le Moyen Âge latin », dans J. Bessière, E. Kushner, R. Mortier et J. Weisgerber (dir.), *Histoire des poétiques*, Paris, PUF, 1997, p. 35-54.

– Il est souhaitable, sauf nécessité justifiée, de citer les auteurs dans des éditions de référence, lorsqu'elles existent, et de les citer dans la même édition tout au long de l'article. Dans ce cas, on indiquera d'abord la référence complète de l'édition puis sa forme abrégée.

Exemple :

[1^{re} occurrence :]

R. Descartes, *Discours de la méthode*, II^e partie, dans *Œuvres* de Descartes, éd. C. Adam et P. Tannery, vol. VI (abrégé AT, suivi du numéro du volume), rééd. Paris, Vrin, 1982, p. 18.

[2^e occurrence :]

R. Descartes, *Règles pour la direction de l'esprit*, Règle XIV, AT X, p. 4414.

– La pagination est toujours précédée de « p. » ; jamais de « pp. » (ex : « p. 21-25 »). Ne pas écrire « sqq. » pour plusieurs pages, mais « sq. ». Ne pas doubler § même s'il y a plusieurs paragraphes. Ne pas écrire « arts. 10-11 », mais « art. 10-11 » pour plusieurs articles. L'utilisation de « id. » est à éviter.

- Lorsque la note suivante renvoie à la même référence que la note qui précède, écrire : « *Ibid.*, page ». Attention : « *ibid.* » (abréviation d'« *ibidem* ») est suivi d'un point et s'écrit en italiques. Si la référence est à la même page, écrire simplement « *Ibid.* ».
- Lorsque la note renvoie à un ouvrage qui a déjà été cité dans l'article, écrire : Prénom (ou Initiale), Nom, *Titre en italiques* (éventuellement abrégé), *op. cit.* (en italiques, puisqu'abréviation latine), page.

Exemple :

[1^{re} occurrence] :

J. Innes et M. Philp, *Re-imagining Democracy in The Age of Revolutions. America, France, Britain, Ireland 1750-1850*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

[2^e occurrence] :

J. Innes et M. Philp, *Re-imagining Democracy*, *op. cit.*, p. 17.

- Pour un article déjà cité, utiliser « art. cit. » en romain.

Exemple :

[1^{re} occurrence] :

H. Himmelkort, « Heidegger et Kierkegaard sur le concept d'existence », *L'enseignement philosophique*, n° 67/1, 2016, p. 45-48.

2^e occurrence] :

H. Himmelkort, « Heidegger et Kierkegaard sur le concept d'existence », art cit., p. 52.

- Les virgules suivant « *ibid.* » ou « *op. cit.* » ne doivent pas être en italiques.
- Veiller, dans les notes, à ne pas omettre les espaces (par exemple, « p. 30 », ne pas omettre l'espace entre « p. » et « 30 »).
- Dix-septième siècle, quatrième partie et pour les ordinaux, abréger de la manière suivante : XVII^e siècle (pour les siècles, chiffres romains en petites capitales), 4^e partie, 1^{er} chapitre, 1^{re} section, 2^e édition.
- Partie(s) s'abrège : « part. » ; article : « art. » ; chapitre : « chap. » ; tome : « t. chiffre arabe » ; volume(s) : « vol. chiffre arabe » ; suivante(s) : « sq. » ; paragraphe(s) : « § » ; ligne(s) : « l. ».
- « Cf. », abréviation du latin *confer*, est en italiques, de même qu'« *ibid.* » et « *op. cit.* ». Ne pas confondre « Cf. ... », qui introduit une comparaison, un rapprochement entre deux références complémentaires ou contradictoires, et « Voir ... », qui introduit une référence sans citation.
- Lorsqu'une référence n'est pas accompagnée d'une citation, la note de bas de page commence par « Voir... ».

Exemple :

Selon Mauss, trois obligations structurent les sociétés « archaïques » : obligation de donner, obligation d'accepter, obligation de rendre¹.

1. Voir Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1995, notamment p. 160-171.

- Lorsqu'un texte est cité dans une note de bas de page, indiquer la référence à la suite de la citation, entre parenthèses. Si la phrase citée est indépendante, un point final est placé à la fin de la phrase citée, puis un autre après la parenthèse fermante. Si la phrase citée est insérée dans une autre phrase de l'auteur de l'article, la ponctuation est placée après la parenthèse fermante.

Exemples :

« Les problèmes philosophiques authentiques s'enracinent toujours dans des problèmes pressants posés hors de la philosophie. » (K. Popper, *Conjectures et réfutations*, trad. M. I. et M. B. de Launay, Paris, Payot, 1985, p. 115).

M. Merleau-Ponty a introduit le terme « esthésiologie », qu'il définit comme « une étude du corps comme animal de perceptions » (*La nature : notes, cours du Collège de France*, Paris, Seuil, 1995, p. 380).

- Les citations de textes ou de documents consultés sur Internet se font de la façon suivante : Prénom ou Initiale, Nom, « Titre de la publication », *Nom du site hôte*, éventuelle autre information telle que le numéro pour une revue, date de la mise en ligne, [url](#), date de la consultation par l'auteur de l'article.

Exemple :

N. Ferrand, « Variation sur Prométhée et le satyre : la genèse du frontispice de Gravelot pour le *Discours sur les sciences et les arts* de J.-J. Rousseau », *Genesis* [en ligne], n° 50, 2020, mis en ligne le 15 juillet 2021, <https://journals.openedition.org/genesis/5447>, consulté le 3 mai 2024.